



**AVIS DE CONCOURS SUR TITRES  
POUR LE RECRUTEMENT D'AIDES-SOIGNANTS  
AU CENTRE HOSPITALIER LOUIS DANIEL BEAUPERTHUY.**

Un concours sur titres aura lieu au Centre Hospitalier en vue de pourvoir **HUIT (8)** postes vacants d'aides-soignants dans l'établissement.

Peuvent faire acte de candidature, les personnes titulaires soit d'un diplôme d'Etat d'aide-soignant, soit d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture, soit du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique ainsi que parmi les titulaires d'une attestation d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture, délivrée dans les conditions prévues aux articles R.4383-7, R.4383-8, R.4383-9, R.4383-13, R.4383-14 et R.4383-15 du code de la santé publique.

Les candidatures doivent être adressées, par écrit, le cachet de la poste faisant foi, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis sur le site de l'Agence Régionale de Santé de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, à :

**Monsieur le Directeur  
Centre Hospitalier Louis Daniel BEAUPERTHUY  
Route de Mahault  
97116 POINTE-NOIRE**

Les candidats devront fournir les pièces suivantes :

- 1) Une demande sur papier libre,
- 2) Les diplômes, titres ou une copie de ces documents,
- 3) Un curriculum vitae établi par le candidat sur papier libre incluant les formations suivies et les emplois occupés et en précisant la durée,

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Direction des ressources humaines et par mail à l'adresse suivante : [m.thibaudier@chldb.fr](mailto:m.thibaudier@chldb.fr)

Fait à Pointe-Noire, le 15 septembre 2014

Le Directeur,

  
**Eugène GUIRIABOYE**



**AVIS CONCOURS SUR TITRES  
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CADRE DE SANTE PARAMEDICAL  
AU CENTRE HOSPITALIER LOUIS DANIEL BEAUPERTHUY**

Un concours sur titres pour le recrutement d'UN (1) Cadre de santé paramédical sera organisé au Centre Hospitalier Louis Daniel BEAUPERTHUY.

Peuvent faire acte de candidature les fonctionnaires hospitaliers titulaires du diplôme de cadre de santé, relevant des corps régis par les décrets du 30 novembre 1988, du 29 septembre 2010 et du 27 juin 2011, comptant au 1er janvier de l'année de concours au moins cinq ans d'ancienneté de services effectifs accomplis dans un ou plusieurs des corps précités ; ou les agents non titulaires de la fonction publique hospitalière titulaires de l'un des diplômes, titres ou autorisations requis pour être recrutés dans l'un des corps précités et du diplôme de cadre de santé, ayant accompli au moins cinq ans de services publics effectifs en qualité de personnel de la filière infirmière, de rééducation ou médico-technique.

Les candidatures doivent être adressées, le cachet de la poste faisant foi, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis sur le site de l'Agence Régionale de Santé de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et sur les sites internet de l'ensemble des agences régionales de santé, à :

**Monsieur le Directeur  
Centre Hospitalier Louis Daniel BEAUPERTHUY  
Route de Mahault  
97116 POINTE-NOIRE**


Les candidats devront fournir les pièces suivantes :

- 1) Une demande sur papier libre,
- 2) Les diplômes, titres ou une copie de ces documents,
- 3) Un curriculum vitae établi par le candidat sur papier libre incluant les formations suivies et les emplois occupés et en précisant la durée,

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Direction des ressources humaines et par mail à l'adresse suivante : [m.thibaudier@chldb.fr](mailto:m.thibaudier@chldb.fr)

Fait à Pointe-Noire, le 15 septembre 2014

Le Directeur,

  
**Eugène GUIRIABOYE**





**AVIS CONCOURS SUR TITRES POUR LE RECRUTEMENT  
D'INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX ET SPECIALISES 1<sup>ER</sup> GRADE  
AU CENTRE HOSPITALIER LOUIS DANIEL BEAUPERTHUY**

Un concours sur titres pour le recrutement de **SEPT (7) Infirmier Diplômé d'Etat** sera organisé au Centre Hospitalier Louis Daniel BEAUPERTHUY.

Peuvent faire acte de candidature les personnes titulaires d'un titre de formation mentionné aux articles L.4311-3 et L.4311-5 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L.4311-4 du même code.

Cette limite d'âge est reculée ou supprimée dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les candidatures doivent être adressées, par écrit, le cachet de la poste faisant foi, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis sur le site de l'Agence Régionale de Santé de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, à :

**Monsieur le Directeur  
Centre Hospitalier Louis Daniel BEAUPERTHUY  
Route de Mahault  
97116 POINTE-NOIRE**

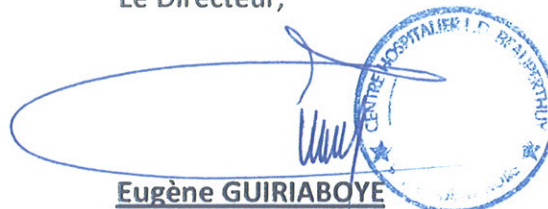
Les candidats devront fournir les pièces suivantes :

- 1) Une demande sur papier libre,
- 2) Les diplômes, titres ou une copie de ces documents,
- 3) Un curriculum vitae établi par le candidat sur papier libre incluant les formations suivies et les emplois occupés et en précisant la durée,

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Direction des ressources humaines et par mail à l'adresse suivante : [m.thibaudier@chldb.fr](mailto:m.thibaudier@chldb.fr)

Fait à Pointe-Noire, le 15 septembre 2014

Le Directeur,

  
**Eugène GUIRIABOYE**